



FICHE PRATIQUE n°2

CONSTRUIRE UN TERRAIN MIXTE FOOTBALL/RUGBY

Mars 2024

1. CONTEXTE

La **Fédération Française de Football (FFF)** et la **Fédération Française de Rugby (FFR)** ont en commun les terrains de grands jeux comme leur espace principal de pratique sportive (entraînements et compétitions).

À ce titre et dans le but de mutualiser/déployer ces équipements sportifs lorsque les collectivités territoriales décident de construire un terrain à **double usage en gazon synthétique**, la FFF et la FFR définissent un protocole mixte qui servira de base aux porteurs de projet et aux entreprises pour le traçage multiple et l'accueil de compétitions officielles pour les clubs de football (jusqu'au niveau de classement T2) et de rugby (jusqu'au niveau de qualification C).



À SAVOIR

La FFF a élaboré une fiche pratique dédiée spécifiquement aux gazons synthétiques (n°1). Elle est disponible en téléchargement sur le site www.fff.fr

2. LES PRINCIPES

• Couleur des tracés

Les tracés football sont en blanc, les tracés rugby sont en jaune.
Les lignes communes aux 2 sports (ligne médiane, lignes de touche) sont tracées en blanc.

• Aire de jeu, délimitation et spécificités de chaque sport

Au football, les tracés font partie intégrante de l'aire de jeu qu'ils délimitent.

Au rugby, les lignes sont extérieures à l'aire de jeu.

Dans un souci de simplification, la largeur du terrain est de 68 mètres lignes de touche comprises.

Rugby : le schéma définit une largeur de l'en-but à 6 mètres. Il s'agit bien d'une dimension minimale qui peut s'étendre jusqu'à 10 mètres au maximum (augmentant de fait l'emprise foncière globale).



Football : les marques de 9,15 m (au nombre de 8) sont optionnelles. Dans un souci de clareté visuelle, si des tracés de football A8 sont prévus, ils seront limités aux amorces uniquement.



• Toit et pentes du terrain

Il est vivement recommandé que le terrain soit construit sous la forme d'un toit à 4 pans avec une pente maximale de 0,5% sur chaque pan.

• Autres prescriptions fédérales règlementaires

Outre les conditions d'application de ce schéma mixte (cf. page 2), toutes les autres prescriptions fédérales (FFF & FFR) demeurent et doivent être respectées pour le classement ou la qualification des installations sportives, notamment le respect des exigences des essais in situ de chaque sport.

Pour ces terrains mixtes construits à partir du 01/03/2024, dans un souci de cohérence et de simplification, un seul procès-verbal rassemblant les tests des 2 sports est accepté, la périodicité se définissant ainsi :



- Année N de construction : tests initiaux
- Année N+5 : tests quinquennaux
- Année N+10 : tests décennaux etc...

À SAVOIR

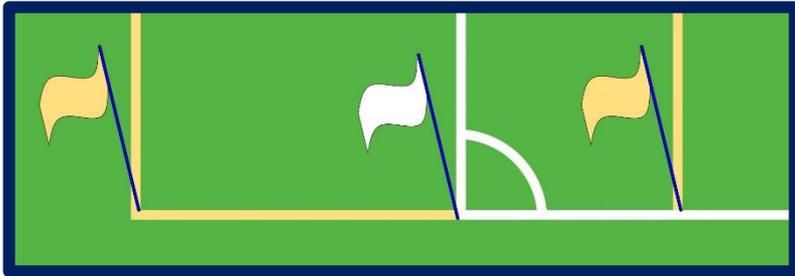


Ce plan est disponible en version PDF haute définition sur demande

3. LE SCHÉMA MIXTE



4. ZOOMS

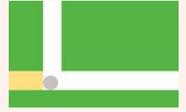


À SAVOIR

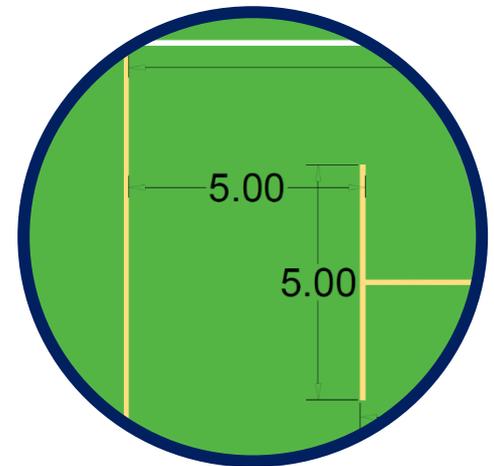
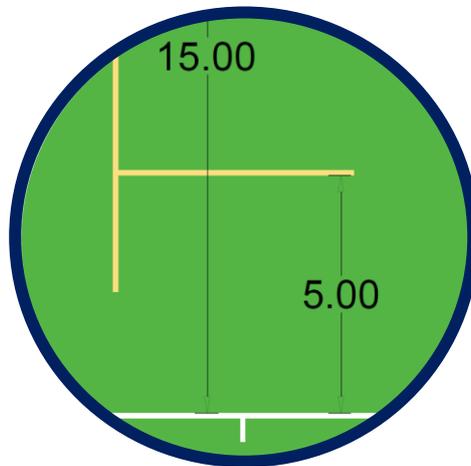
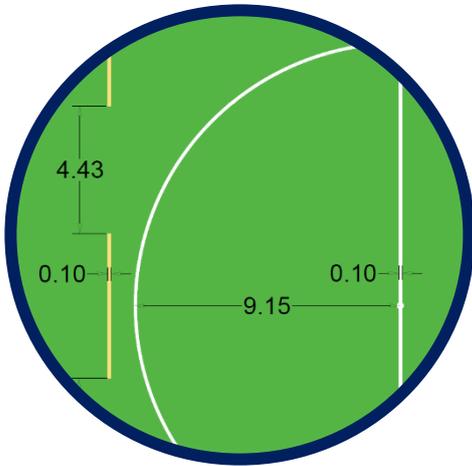
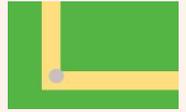
Les drapeaux de corner et d'en-but sont à implanter différemment selon le sport :



Au **football**, les 4 drapeaux sont tangentiels **extérieurs** à la ligne de touche et de but.



Au **rugby**, les 8 porte-drapeaux d'en-but sont à l'intersection **intérieure** des lignes de touche et d'en-but.



5. CAS PARTICULIERS

En cas de contraintes foncières et patrimoniales, des dimensions plus restreintes peuvent être prises en compte après présentation et validation du projet par une commission mixte FFF/FFR.

L'ajout d'un troisième tracé plein sera également soumis à cette même commission pour décision collégiale.



Service des Terrains et Installations Sportives
terrain@fff.fr



Service des Enceintes Sportives
terrains@ffr.fr

POUR ALLER PLUS LOIN...

- ⇒ [Règlement FFF des Terrains et Installations Sportives \(édition 2021\)](#)
- ⇒ [Règlement FFR des Installations Sportives - Annexe I](#)